

MAIRIE
à l'attention de M. le Maire
8 rue de Meaux
77220 LIVERDY-EN-BRIE

Nos réf : KA

Objet : *Elaboration du PLU de Liverdy-en-Brie – Avis PPA*

Dossier suivi par : *Karine ANDRE*

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'article L153-17 du Code de l'Urbanisme, et avant l'ouverture de l'enquête publique, vous avez notifié à la Communauté de Communes du Val Briard, un projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liverdy-en-Brie, arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2022.

Au regard de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de transport-mobilité et plus globalement, de développement durable, la Communauté de Communes du Val Briard porte un intérêt particulier sur la densification du tissu urbain, la mobilité des populations, l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation des milieux sensibles.

Après avoir examiné avec attention les pièces du dossier transmis, la Communauté de Communes du Val Briard émet les **observations suivantes** :

- Dans le [rapport de présentation] : « Chapitre 5.1 Le Plan de Déplacement Urbain de l'Île de France » (p25), il pourrait être précisé que le PDUIF est actuellement en cours de révision, et deviendra le Plan des Mobilités en Île de France, avec des objectifs à l'horizon 2030. 11 orientations ont déjà été définies telles que : Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs, Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo, Développer des plans en faveur de la marche à l'échelle des territoires, Mieux partager la voirie urbaine, Fixer une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacement, Mieux adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux, Favoriser la transition énergétique des parcs de voitures, de véhicules utilitaires et de poids lourds, Rendre le réseau routier d'échelle régionale plus multimodal, plus fiable et plus innovant, Faciliter l'accès des Franciliens aux services de mobilité, Renforcer le management de la mobilité par les employeurs et Repenser l'organisation du transport de marchandises. Une déclinaison de ces orientations en actions est en cours de réflexion grâce à une gouvernance élargie, faisant participer et contribuer de nombreux partenaires de la mobilité, dont les EPCI et la Communauté de Communes du Val Briard.

Siège administratif :

Ferme Jean-Jacques BARBAUX
2, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél. : 01 64 51 33 26
Facebook : @valbriard
www.valbriard.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Communauté de Communes du Val Briard :

*Bernay-Vilbert • Châtres • Courpalay • Courtomer • Crèvecoeur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny •
La Chapelle-Iger • La Houssaye-En-Brie • Le Plessis-Feu-Aussoux • Les Chapelles-Bourbon • Liverdy-En-Brie •
Lumigny-Nesles-Ormeaux • Marles-en-Brie • Mortcerf • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie •
Rozay-en-Brie • Vaudoy-en-Brie • Voinsles*

Afin de décliner les objectifs du MOBidf, la Communauté de Communes du Val Briard a initié la réalisation de son 1^{er} Plan Local de Mobilité, avec les 21 communes du territoire. Son approbation est prévue au 2^{ème} trimestre 2023.

- Dans le [rapport de présentation] : « Chapitre 5.3.4 Le Plan Climat Energie Territorial » (p59), il pourrait être précisé que la Communauté de Communes du Val Briard a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui définit des objectifs à l'horizon 2029, selon 5 axes stratégiques, à l'échelle des 21 communes du territoire. Les éléments relatifs à ce PCAET (diagnostic, stratégie ..) sont consultables depuis : <https://valbriard.fr/plan-climat-air-energie/>

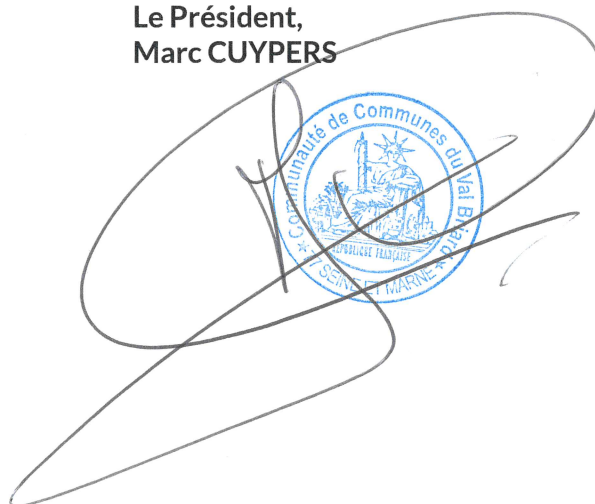
Considérant que :

- les choix retenus pour établir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Liverdy-en-Brie sont en cohérence avec le projet de territoire du Val Briard,
- l'Orientation d'Aménagement et de Programmation décrite permettra d'accueillir un programme d'équipements d'intérêt collectif, contribuant à l'amélioration de la qualité des services publics et de leurs accès,
- le Plan de Zonage permet la valorisation des terres agricoles et la protection des espaces naturels et boisés,
- le règlement des zones urbaines, autorise l'intégration de production d'énergie solaire en toiture et l'isolation par l'extérieur des constructions anciennes, permettant d'atteindre notamment, les objectifs du PCAET du Val Briard,

la Communauté de Communes du Val Briard émet un **avis favorable** sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liverdy-en-Brie,

Vous remerciant de bien vouloir enregistrer cet avis au registre des avis des Personnes Publiques Associées, permettant au commissaire enquêteur d'établir son rapport, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Marc CUYPERS



Siège administratif :

Ferme Jean-Jacques BARBAUX
2, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél. : 01 64 51 33 26
Facebook : @valbriard
www.valbriard.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Communauté de Communes du Val Briard :

*Bernay-Vilbert • Châtres • Courpalay • Courtomer • Crèvecoeur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny •
La Chapelle-Iger • La Houssaye-En-Brie • Le Plessis-Feu-Aussoux • Les Chapelles-Bourbon • Liverdy-En-Brie •
Lumigny-Nesles-Ormeaux • Marles-en-Brie • Mortcerf • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie •
Rozay-en-Brie • Vaudoy-en-Brie • Voinsles*